Envoyé en préfecture le 14/09/2016
Reçu en préfecture le 14/09/2016
Affiché le
ID : 082-228200010-20160914-CP2016_08_9-DE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

___

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 30 août 2016

CP2016_08_9
id. 2750

L'an deux mille seize le trente août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :
M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :
Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19
Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

PROMOLOGIS
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION
DE 29 LOGEMENTS
"LE VAUGELAS" 2 RUE JOHN FITZGERALD KENNEDY
COMMUNE DE MONTAUBAN

___

Monsieur le Président soumet à l'examen de la Commission Permanente une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur de la S.A. PROMOLOGIS concernant l'opération de construction de 29 logements situés « Le Vaugelas » 2 rue John Fitzgérald Kennedy à Montauban.

Envoyé en préfecture le 14/09/2016
Reçu en préfecture le 14/09/2016
Affiché le
ID : 082-228200010-20160914-CP2016_08_9-DE

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 3 058 740 € fait apparaître le détail suivant :

* PLUS Travaux	1 233 334,00 €
* PLUS Foncier	193 428,00 €
* PLAI Travaux	862 593,00 €
* PLAI Foncier	134 390,00 €
* Prêt 1 % relance	135 000,00 €
* Subvention GMCA	93 500,00 €
* Fonds propres	406 495,00 €
Total	3 058 740,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 2 423 745 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont définies dans le contrat n° 49404.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 969 498 €, soit 40 % d'un montant global de 2 423 745 €, le Grand Montauban – Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 22 juin 2016.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Départemental en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur trois logements, dans le cadre du dispositif en vigueur.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 14/09/2016
Reçu en préfecture le 14/09/2016
Affiché le
ID : 082-228200010-20160914-CP2016_08_9-DE

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Promologis, pour l'opération de construction de 29 logements « Le Vaugelas », 2 rue John Fitzgérald Kennedy à Montauban, la garantie du Département à hauteur de 40 % soit 969 498 €, selon les conditions de prêt susvisées ;

- Précise que le Grand Montauban – Communauté d'Agglomération se porte garant à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 22 juin 2016 ;

- Précise également, qu'en application de la délibération du Conseil Départemental en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation sur trois logements, dans le cadre du dispositif en vigueur ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC